

# LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement



CESA

Centre d'études stratégiques aérospatiales

[www.cesa.air.defense.gouv.fr](http://www.cesa.air.defense.gouv.fr)



## Préface

*Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.*

*Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI<sup>e</sup> siècle »...*

*À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.*

*Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par Les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.*

*Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.*

*Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.*

*Je souhaite à chacun une lecture profitable !*

Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales

# Objectifs pédagogiques des publications du CESA

## 1. Les Carnets du Temps

*Les Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

## 2. Les Fiches du CESA

*Les Fiches du CESA* complètent *Les Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

## 3. Les Cahiers du CESA

*Les Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Les Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

## 4. Le Bulletin de documentation

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

## 5. Penser les ailes françaises

*Penser les ailes françaises* a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

[www.cesa.air.defense.gouv.fr](http://www.cesa.air.defense.gouv.fr)

**Centre d'études stratégiques  
aérospatiales (CESA)**

1, place Joffre, 75007 PARIS

**Directeur de la publication :**  
GBA Guillaume Gelée

**Rédacteur en chef :**  
Lcl Luc Mathieu

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Asp Grégory Vatin

**Rédacteurs du CESA :**  
Adc Sylvaine Thébault (R)  
Sgc Jérémie Alligier  
Sgc Stéphane Lanzeray  
Sgt Cassandre Davaic

**Rédacteurs en chef  
techniques :**

Cdt Cyril Marchand  
Ltt Muriel Berger

**Maquette :**  
M. Philippe Bucher

**Crédits photographiques :**  
Fonds documentaire de la  
bibliothèque du CESA

**Diffusion :**  
M. Pierre d'Andre  
Sgt Audrey Lahon  
Cal Julien Biguine

**Correspondance :**  
CESA - BP 43  
00445 ARMÉES  
Tél. : 01 44 42 80 64  
MTBA : 821 753 80 64  
st.cesa@air.defense.gouv.fr

**Impression :**  
Atelier de photographie et de  
reproduction de l'armée de l'air  
(APRAA)  
26, boulevard Victor  
00450 ARMÉES

**Direction de l'APRAA :**  
Ltt Frédéric Ciavaldini  
Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les  
articles n'engagent que la respon-  
sabilité des auteurs.

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS**  
ISSN 1769-4752

## Relations internationales

Cuba ..... 4

## Économie

Les mutations du commerce international..... 6

## Stratégie

La dissuasion nucléaire et la fin de la guerre froide... 8

## Philosophie

Michel Henry, *La Barbarie* ..... 10

## Géopolitique

Géopolitique de l'Asie centrale..... 12

## Histoire de l'aéronautique militaire

Les lois de programmation militaire  
et l'adaptation de l'armée de l'air ..... 14

## Droit et institutions

Les syndicats ..... 16

## Sciences

L'explosion démographique ..... 18

## Histoire

La seconde révolution industrielle en Europe  
et aux États-Unis ..... 20

## Pensée politique

La peine de mort..... 22

## La bibliothèque essentielle

Louis-Ferdinand Céline, *D'un château l'autre* ..... 24

**Une œuvre remarquable du cinéma** ..... 26

**Résonance du passé** ..... 27

**Au fil de la plume**..... 28

## Cuba

De l'indépendance, en 1898, à la révolution de 1959, Cuba est politiquement et économiquement sous l'influence de Washington. La lutte de Fidel Castro et de ses partisans, à partir de 1953, a donc d'abord pour objectif de renverser le régime dictatorial et pro-américain de Fulgencio Batista. Cependant, la tentative de débarquement d'exilés cubains soutenus par la CIA, dans la baie des Cochons, et l'embargo imposé par les États-Unis, incitent rapidement Fidel Castro à se rallier à l'URSS. Cuba est alors perçu comme le poste avancé du communisme, à moins de deux cents kilomètres de la Floride. La tension atteint son paroxysme avec la « crise des fusées » qui éclate en octobre 1962 et place l'île au centre du plus grave affrontement de la guerre froide. Toutefois, si l'URSS est montrée du doigt, cet épisode conduit, dans les faits, à un rééquilibrage des forces. Il permet à Nikita Khrouchtchev de négocier le retrait de missiles américains placés en Turquie et offre à Fidel Castro une aubaine diplomatique et économique. Les Américains sont désormais tenus à distance et l'économie cubaine est remise sur pied grâce à l'exportation de sucre et à l'obtention de pétrole soviétique à des prix très avantageux. Sur le plan international, la petite île des Caraïbes et le régime castriste sont mis en lumière.

Dans les années 1950, alors qu'il prépare l'insurrection du fond de la *Sierra Maestra*, Fidel Castro se retrouve au croisement de deux idéologies qui vont régner pendant des décennies sur l'*intelligentsia* progressiste : le « gauchisme » et le tiers-mondisme. Il s'en empare et impose la primauté du recours à la voie armée. Che Guevara essaime la révolution en Afrique et dans les Andes, et des milliers de jeunes adhèrent aux mouvements de guérilla. Castro, lui, défie le géant américain et se fait le porte-parole du tiers-monde. Il incarne le réveil des peuples. En janvier 1966, vingt-sept délégations de mouvements révolutionnaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine se réunissent dans la capitale cubaine pour confronter leurs expériences de la lutte anti-impérialiste. Au terme de longs débats, la Tricontinentale, une organisation de la solidarité des peuples des trois continents, et l'Organisation latino-américaine de solidarité voient le jour. En France, alors que la droite stigmatise la dictature, les intellectuels de gauche, notamment Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Régis Debray ou, ultérieurement, Danielle Mitterrand, défendent avec beaucoup d'enthousiasme cette troisième voie, paradoxale, entre révolution et allégeance à l'Union soviétique. Cependant, si les réformes sociales de Castro sont remarquables (gratuité des soins médicaux et de

l'éducation), des voix s'élèvent peu à peu contre l'incarcération de dirigeants rebelles et contre la brutalité de la répression. L'image dynamique et romantique de la révolution cubaine s'efface progressivement pour faire place à celle



d'une administration de plus en plus conforme au régime soviétique. Le non-alignement, dont Castro est devenu, dès les années 1960, l'un des chefs de file, entre graduellement dans une phase de déclin et, au moment où le bloc soviétique s'effondre, Cuba plonge dans une grave dépression économique.

Castro est alors contraint à un début de libéralisation. Le développement d'entreprises privées est autorisé et le dollar américain est légalisé en 1995. Le tourisme est encouragé et représente, en 1996, plus que la culture de la canne à sucre en termes de devises, mais cela ne suffit pas. Le renforcement de l'embargo américain, avec les lois Torricelli, en 1992, et Helms-Burton, en 1996, incite le régime à trouver de nouvelles alliances. En dépit de leurs évolutions politiques divergentes, la Chine et Cuba resserrent leurs liens commerciaux, faisant du géant asiatique le troisième partenaire commercial de l'île. En 2005, l'intense coopération entre Cuba et le Venezuela, cinquième exportateur mondial de pétrole, est présentée par Hugo Chavez et Fidel Castro comme « *l'exemple d'une alliance internationale qui permettrait de résister à la globalisation néolibérale* » et comme le moteur de l'ALBA, l'Alternative bolivarienne pour les Amériques. La relève idéologique de Fidel Castro ne fait certainement plus de doute dans l'imaginaire des néo-conservateurs américains.

**Cuba est désormais passé du messianisme au réalisme, priorité étant donnée à l'intégration et au rapprochement avec ses voisins latino-américains. Avec l'amélioration de sa situation économique et fort de son alliance avec Hugo Chavez, le gouvernement cubain a adopté une politique extérieure plus active, destinée à faire apparaître les politiques menées par Cuba et le Venezuela comme une solution de remplacement à celles que conduisent les États-Unis. Malgré des rapports internationaux de plus en plus accablants, la question des Droits de l'homme demeure, en revanche, loin de leurs préoccupations.**

# Les mutations du commerce international

**La théorie classique des gains de l'échange montre que le commerce international, qui se définit par l'ensemble de flux de marchandises ou de services entre les espaces économiques nationaux, améliore la situation économique des pays participants, par rapport à l'autarcie. De cette observation découle aujourd'hui la tendance du commerce international qui se développe en volume et en nature et connaît une nouvelle organisation géographique.**

## 1. Le commerce international progresse et se diversifie

Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, le commerce international progressait à un rythme supérieur à celui de la production mondiale. Cette tendance se confirme et s'accroît après 1945, si bien qu'entre 1950 et 2000, la production mondiale a plus que quadruplé tandis que les échanges mondiaux ont été multipliés par 7, représentant 2 500 milliards de dollars en 2005.

Ce développement est lié à plusieurs facteurs. D'une part, l'amélioration des transports a abaissé les coûts de transaction. Parallèlement, de plus en plus de firmes internationales organisent leur production à l'échelle mondiale et génèrent une part grandissante du commerce *via* les échanges entre leurs filiales. Surtout, les politiques d'ouverture économique adoptées par les gouvernements dans le cadre des négociations du GATT<sup>(1)</sup> et de l'OMC<sup>(2)</sup> ont largement favorisé le développement des relations commerciales internationales par l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires érigées durant les deux guerres mondiales et la crise des années 30.

La composition du commerce a évolué : la part des produits manufacturés dans les échanges n'a cessé d'augmenter pour devenir prépondérante, au détriment des produits agricoles. Par ailleurs, depuis 20 ans, la part des services dans le commerce international s'est accrue considérablement et s'élève aujourd'hui à 20%.

Enfin, le commerce international permettant aux nations de tirer bénéfice de leurs complémentarités, l'ouverture à l'échange se traduit par un processus de spécialisation des économies : chaque pays produira ce qu'il sait faire le mieux et achètera le reste.

## 2. Il est géographiquement concentré mais tend à s'enrichir de nouveaux acteurs.

La Triade domine encore très largement les échanges mondiaux : États-Unis, Europe et Japon représentent 70 % du commerce mondial. Les échanges se sont particulièrement développés au niveau régional entre les pays membres d'accords de commerce préférentiel comme l'Union européenne ou l'ALENA<sup>(3)</sup>. Ainsi, 70 % des échanges européens ont lieu en Europe occidentale et le tiers du commerce américain s'effectue au sein de l'ALENA. Ces accords sont fondés sur l'idée que la réduction des tarifs douaniers, la complémentarité productive et la capacité des pays *leaders* à exercer des effets d'entraînement régionaux favorisent une convergence régionale entre pays de niveaux économiques initialement différents.

Toutefois, la part des pays en développement dans le commerce mondial est passée de 20 % en 1980 à 30 % aujourd'hui ; de plus, signe tangible d'industrialisation, la part des produits manufacturés dans leurs exportations atteint près de 70 %. Pour ces nouveaux pays industrialisés, et en particulier pour la Corée du Sud, l'insertion dans les échanges internationaux a constitué un levier réel de développement. La Chine a, elle aussi, fait du développement des exportations le moyen de financer la modernisation et la croissance du pays en permettant l'acquisition de technologies, de la machinerie et de l'équipement nécessaires au développement des industries. Avec un excédent commercial de 150 milliards en 2006, elle est devenue un acteur essentiel du commerce mondial. Le développement de son commerce extérieur s'opère à la suite des nombreux accords de libre-échange (ALE) conclus non seulement avec les pays de zone Asie (ANSEA notamment), mais aussi avec des pays en dehors de cette zone. Établis sur une base bilatérale, ils constituent des exceptions de plus en plus nombreuses au multilatéralisme des relations commerciales souhaité par l'OMC visant à un libre-échange généralisé.

L'essor du commerce international, qui accompagne le processus d'industrialisation est appelé à se poursuivre partout où la révolution industrielle est inachevée ; il est probable que les échanges de services participeront à cet essor malgré l'échec, en juillet 2006, des négociations de l'OMC sur ce sujet.

1. *General Agreement on Tariffs and Trades.*
2. Organisation mondiale du commerce.
3. Accord de libre échange nord-américain.



# La dissuasion nucléaire et la fin de la guerre froide

« Si le potentiel économique et industriel de la France ne lui permettait plus de construire en quantité un armement lourd et de déployer les forces correspondantes, en revanche, avec quelques dizaines de projectiles et autant de vecteurs, la France aurait détenu un potentiel d'intimidation imposant le respect de son intégrité territoriale et de sa souveraineté dans l'indépendance et, au besoin, sans secours extérieur. Là était le salut ! » Ce constat, fait durant la seconde guerre mondiale, le général Gallois le rappelle en ouverture de sa conférence au Centre d'études stratégiques aérospatiales (26 septembre 2006). Dans le même temps, il insiste sur l'évidence de la possession de l'arme nucléaire comme garantie fondamentale de la défense. Quelle que soit la période considérée, elle a donné la possibilité à un pays de taille moyenne de ne pas se lancer dans un programme d'équipements conventionnels coûteux, déraisonnable et financièrement insupportable.



Mirage 2000-N de dissuasion nucléaire

DR

**Le rôle premier de la dissuasion nucléaire est bien de défendre les intérêts vitaux dont la souveraineté nationale, le territoire et la population constituent le cœur, et d'apporter la certitude à la haute autorité de l'État que ces intérêts sont garantis. Son second rôle est de servir la liberté d'action.**

« Elle nous donne également, d'où que puissent venir les pressions, le pouvoir d'être maître de nos actions, de notre politique, de la pérennité de nos valeurs démocratiques. »<sup>(1)</sup> La crise de Suez déclencha une réelle prise de conscience au sein de l'autorité politique : l'impossibilité de tenir son rang et de faire face au chantage. « La France a retrouvé sa voix. » Telle fut la réaction de Michel Debré, alors Premier ministre, à l'issue de l'explosion de la première bombe française en 1960.

Les événements majeurs qui se déroulèrent à la charnière des années 1980-1990 imposèrent la rédaction d'un nouveau *Livre blanc* de la défense pour la France

(1994). Ce livre décrit notre stratégie de défense par quatre principes : dissuasion, prévention, protection, projection. Réaffirmant la place fondamentale de la dissuasion nucléaire, il insiste sur la pérennité de son concept dans un contexte géostratégique mouvant où coexistent puissances majeures et puissances régionales.

Sur le plan des moyens, la France a connu la mise en œuvre de trois systèmes, aujourd'hui deux : l'une océanique, l'autre aérienne. Cette nouvelle configuration de format post guerre froide, s'est faite avec la volonté de respecter le principe de stricte suffisance et d'adapter toujours les forces nucléaires stratégiques aux menaces persistantes et nouvelles auxquelles elles doivent répondre. Ces forces mises en œuvre par les composantes océanique et aéroportée *« permettent d'apporter une réponse cohérente à nos préoccupations. Grâce à ces deux composantes, aux caractéristiques différentes et complémentaires, le chef de l'État dispose d'options multiples, couvrant toutes les menaces identifiées. »*<sup>(2)</sup>

Certains, dans un contexte budgétaire contraint, prônent la remise en cause profonde des forces nucléaires, en arguant la fin de la guerre froide. Une telle pensée traduit une méconnaissance des fondements de notre dissuasion. Les notions de défense de la liberté d'action, d'autonomie stratégique, de garantie des intérêts vitaux ont toujours été liées à la réflexion sur la dissuasion nucléaire, bien avant la mise en place de ces forces<sup>(3)</sup>. Les principes qui animent la dissuasion nucléaire dépassent donc les aléas circonstanciels d'un contexte international en perpétuel mouvement. Arme de rupture, qui s'inscrit hors du champ de bataille, socle sur lequel s'appuie la stratégie de défense du pays, elle est cette épée qui pèse sur tout autre État qui voudrait s'en prendre aux intérêts vitaux de ce pays. Certes, la guerre froide a disparu ; l'ère du nucléaire continue.



Sous-marin nucléaire français lanceur d'engins

1. Allocution de M. Jacques Chirac, président de la République, lors de sa visite aux Forces aériennes, océaniques et stratégiques. Landivisiau - L'Île longue / Brest (Finistère), jeudi 19 janvier 2006.
2. Général d'armée Henri Bentégeat, « Dissuasion », *Défense nationale*, août-septembre 2004.
3. « On ne sait jamais d'où peut venir la menace, ni d'où peut venir la pression ou le chantage. » Propos du général de Gaulle, 9 mai 1962, rapporté par Alain Peyrefitte, dans son ouvrage, *C'était de Gaulle*, 1994.

# Michel Henry (1922-2002)

## *La Barbarie*

Peu après 1945, Michel Henry rencontre Heidegger alors reclus en Forêt-Noire. Malgré l'intérêt de cette entrevue, l'orientation de sa propre philosophie et sa conception de la vie l'éloignent déjà d'une phénoménologie de l'extériorité<sup>(1)</sup>. Sa lecture approfondie de l'œuvre majeure du philosophe allemand, *Être et Temps*, confirme sa présomption des lacunes de toute philosophie intellectualiste : l'absence d'une prise en compte de la vie telle que chacun l'éprouve. Sa première initiative est donc de rejeter le dualisme traditionnel corps-âme et de réunifier en ce qu'il appelle « *corps subjectif* » ce qui n'aurait jamais dû être divisé. Professeur de philosophie à l'université de Montpellier à partir de 1960, Michel Henry est néanmoins plus soucieux de continuer sa recherche que de promouvoir son œuvre. Le sujet unique de sa philosophie est la **subjectivité vivante**, c'est-à-dire la vie réelle des individus vivants. Vers 1965, il entreprend l'étude de Marx<sup>(2)</sup> et ses voyages dans les pays communistes le convainquent de l'impossibilité de fonder autoritairement une société sur des bases rationnelles sans se soucier de l'individu.

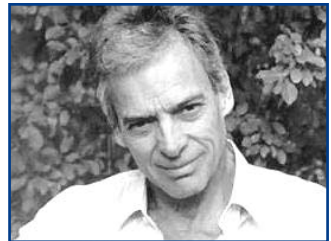
En 1987, il publie *La Barbarie*, un essai dénonçant la « **déconstruction** » de la culture par l'**idéologie scientiste** favorable au développement de la technique. Celle-ci s'autoproduit et se multiplie, corrompant et dénaturant toutes les formes de l'existence, l'ensemble de la *praxis*<sup>(3)</sup>. La culture, à savoir les formes primaires de la vie (nourriture, abri, loisir, travail...) comme la culture du second degré (art, religion, éthique), n'est que l'autodéveloppement constant de la sensibilité, de la vie subjective. Mais menacée par une science dite objective, mathématique, elle perd sa raison d'être en l'homme, et ce depuis les théories galiléenne et cartésienne qui rejettent les qualités sensibles de l'individu jugées trop variables pour saisir la réalité universelle de manière fixe et permanente.

**La barbarie est, selon Michel Henry, l'effet des rapports de nécessité entre la décadence de la civilisation, le rejet de la gratuité de la culture et la montée de la violence. La rupture entre la culture et la science est consommée lorsque la science est réduite à la technicisation de la vie et à l'économie. L'activité humaine devient rivée à la productivité au détriment de l'acquisition lente et peu rentable des qualités morales, de la culture littéraire ou philosophique et des nombreuses formes de gratuité.**

Loin d'accuser le savoir scientifique, Michel Henry critique l'idéologie actuelle qui tient la science pour un savoir unique. La science n'est pas néfaste aussi longtemps qu'elle se borne à étudier la nature, mais elle tend à exclure toutes les formes traditionnelles de culture et toute expression d'une sensibilité individuelle. Les ingérences perpétuelles de la science dans le domaine de l'**art** (sites archéologiques, restaurations d'œuvres...) réduisent tout savoir à la scientificité. Les **sciences humaines**, ayant théoriquement pour objet l'homme et ses comportements, sont justement privées de leur objet par l'objectivité dont elles relèvent : « *Plus elles font appel aux statistiques, [...] moins elles savent de quoi elles parlent* ». Quant à la **télévision**, « *elle est la vérité de la technique, la pratique par excellence de la barbarie* ». La télévision trouve son achèvement dans le voyeurisme et l'inconsistance dictés par la censure. Elle réduit tout événement à l'actualité, à des faits incohérents, insignifiants et brutaux. « *Plus elle est absurde, mieux elle remplit son office* » et le téléspectateur naïf, mais avide, assiste quotidiennement à la négation de la vie par les médias.

Michel Henry étend son constat au fait que la barbarie menace dangereusement l'**Université**. Destinée à transmettre et à développer la culture, l'Université en tant que société autonome<sup>(4)</sup> et régie par ses propres lois est, à l'inverse, devenue le lieu de cristallisation du mépris de l'homme. Pour des raisons politico-économiques, sa frontière avec la société a été abolie, encourageant l'invasion de la technique au sein même de ses recherches et de son enseignement. Ce rejet de la culture induit un nivellement intellectuel par le bas accéléré par l'univers techno-médiatique qui infuse « *inculturation* », aliénation et hébètement à « *des assistés mentaux* » fuyant leur angoisse dans la paresse intellectuelle.

1. Cette phénoménologie (étude de ce qui se présente consciemment à nous) ne connaît comme phénomène que l'apparaître au monde, l'extériorité.
2. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 26, avril 2006, *Marx, le travail*.
3. Terme d'origine grecque signifiant « action » ; désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.
4. Ce qu'elle était au Moyen-Âge.



DR

### Bibliographie

Michel Henry, *La Barbarie*, réédition PUF, 2001.  
 Jean-Louis Cheronneix, *L'Origine de la barbarie*,  
 Études philosophiques n° 2-3, 1987.

# Géopolitique de l'Asie centrale

Gengis Khan<sup>(1)</sup>, Tamerlan<sup>(2)</sup>, Marco Polo, Boukhara, Samarkand sont autant de noms et de villes qui nous paraissent familiers tant nos lectures d'enfance en sont imprégnées (*Les Mille et Une Nuits*, le voyage de Marco Polo...). Point commun à tous ces noms : l'Asie centrale.

**Région d'une extrême continentalité, carrefour de communications, lieu d'affrontements de différentes influences, c'est une zone riche, de plus en plus convoitée, dont le développement passera par le renforcement de la coopération régionale.**

D'une superficie de 4 millions de kilomètres carrés, la région est constituée des cinq États musulmans de l'ex-URSS (Kazakhstan, Ouzbékistan, Turkménistan, Kirghizistan et Tadjikistan) auxquels nous pouvons adjoindre l'Afghanistan et l'extrême nord du Pakistan. Cette étendue comprise entre la mer Caspienne, le Tian Chan, la Sibérie occidentale et l'Hindu Kuch a été traversée pendant plusieurs siècles par la principale voie de communication reliant l'Europe à l'Extrême-Orient : la route de la soie.

Aujourd'hui plus que jamais, elle est un carrefour de civilisations à la périphérie d'influences antagonistes. À l'est la Chine, au sud le monde indien, à l'ouest les civilisations persane et turque<sup>(3)</sup> et au nord la Russie qui dès le XVII<sup>e</sup> siècle, cherchant à s'étendre vers les mers chaudes, marquera durablement l'Asie centrale. Toutes ces influences ont fait de cette région un ensemble hétérogène où cohabite une véritable mosaïque de peuples (coréens, russes, ouzbeks, allemands, ukrainiens, ouïgours...). Parmi ces cinq pays, le Tadjikistan<sup>(4)</sup> est le seul non turcophone. En revanche, partout les populations sont majoritairement musulmanes sunnites de rite hanéfite<sup>(5)</sup>.

L'islam a été introduit dès le VIII<sup>e</sup> siècle après les premières conquêtes qui suivirent la mort du prophète Mahomet. Cette religion, pratiquée de manière discrète, a parfois été réprimée pendant les 75 ans de communisme. La chute de l'URSS entraîne une réappropriation de cette religion par les populations ainsi que des tensions à l'intérieur des nouveaux États indépendants<sup>(6)</sup>. En effet, à l'instar de l'Afrique, la carte des États ne correspond pas à la carte des peuples. Ces pays créés de toute pièce par Staline sont l'exemple typique de l'adage « *Diviser pour mieux régner* ». Chaque pays de la région possède des

zones, habitées en grande partie par des minorités, revendiquées par un voisin. L'exemple de la ville kirghize d'Och est d'une certaine manière tout à fait édifiant.

Avec le développement des liaisons maritimes entre l'Europe et l'Extrême-Orient, grâce aux voies découvertes par les grands explorateurs (Magellan, Vasco de Gama...), la route de la soie a perdu de son importance mais la rivalité entre les puissances reste une constante. La politique américaine de *Containment* vis-à-vis de l'URSS ou le « grand jeu »<sup>(7)</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle entre la Russie et le Royaume-Uni en sont la parfaite illustration, l'un voulant absolument accéder aux mers chaudes et l'autre garantir la sécurité des voies de communications vers son joyau : l'empire de Indes. Cette lutte d'influence est aujourd'hui encore plus flagrante alors que des richesses énergétiques (pétrole, gaz) ont été découvertes. L'Asie centrale, en particulier le Kazakhstan et le Turkménistan, semble être un nouvel eldorado où les entreprises occidentales, russes ou chinoises rêvent de pouvoir trouver un moyen de se soustraire à la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures du Moyen-Orient. En outre, depuis le 11 septembre 2001, cette région est sans cesse sous les feux de l'actualité. Les bases ou facilités militaires accordées aux Américains sont nombreuses dans les différents pays de la zone (Kirghizistan, Tadjikistan), car les USA proposent, pour installer leurs troupes, leur aide aux gouvernements en place dans leur lutte contre les oppositions islamistes armées. Ainsi les États-Unis tentent de minimiser l'influence de Moscou. Mais c'est sans compter sur la Chine et l'Inde – dont les besoins en matières premières sont croissants –, qui sont également présentes militairement dans la région (lutte contre les séparatistes ouïgours, rénovations d'infrastructures militaires...).

L'Asie centrale semble donc bien être une région attractive où les puissances tentent de peser de tout leur poids. Toutefois, malgré ses richesses, elle reste pauvre et, selon un rapport de Martha Ruedas<sup>(8)</sup>, les cinq républiques d'Asie centrale pourraient doubler leurs revenus au cours des dix prochaines années si celles-ci se décidaient à renforcer leur coopération régionale, en sécurisant les frontières, en favorisant les liens interpopulations, les échanges commerciaux et le partage des ressources.

1. Fondateur du premier empire mongol.
2. Grand conquérant turc.
3. Le mode de vie en Asie centrale est l'héritier de la vie citadine persane et du nomadisme turc.
4. Le tadjik est une langue proche du farsi parlé en Iran.
5. L'une des quatre grandes écoles juridiques de l'islam sunnite.
6. Le Tadjikistan a connu de 1992 à 1996 une guerre civile opposant islamistes et pro-communistes.
7. Lutte anglo-russe pour le contrôle de l'Asie centrale.
8. Responsable de la région pour le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

# Les lois de programmation militaire et l'adaptation de l'armée de l'air

Une loi de programmation militaire (LPM) fixe sur un horizon de quatre à six ans les priorités opérationnelles, les choix majeurs en matière d'équipements, parfois même d'effectifs. L'État étant contraint à la règle de l'annualité budgétaire, les LPM permettent de pallier les difficultés d'un engagement pluriannuel vis-à-vis des industriels chargés du développement et de la fabrication des équipements.

**Depuis 1960 et la mise en place des lois de programme par le général de Gaulle, l'armée de l'air a évolué en fonction des choix gouvernementaux, approuvés par le Parlement, dans le cadre de dix lois successives. Soumise à des contraintes budgétaires permanentes, elle s'est ainsi adaptée à l'évolution de l'environnement national et mondial.**

La première loi de programme 1960-1964 porte prioritairement sur le développement et la mise en place d'un armement thermonucléaire national, par un programme à long terme de missile sol-sol balistique et la constitution d'un stock de bombes de moyenne puissance. Les autorités mettent l'accent sur l'équipement de l'armée de l'air, chargée de la mise en œuvre de cette force nucléaire stratégique de première génération. Elle reçoit 50 *Mirage IVA*, porteurs de l'arme atomique de moyenne portée et 12 Boeing *C135-F* ravitailleurs. Par ailleurs, la loi de programme prévoit le renouvellement des principaux aéronefs de l'armée de l'air par 270 *Mirage III*, 70 *CM-170 Fouga Magister*, et 80 avions de transport légers ; mais, en raison des coûts du nucléaire, cette modernisation ne sera que partielle. Enfin, la coopération avec l'OTAN pour la réalisation de matériels de défense aérienne est accentuée.

La deuxième loi de programme (1965-1970) veille au développement de la seconde composante nucléaire, les missiles en silo, confiés à l'armée de l'air et installés sur le plateau d'Albion. Cette loi appuie par ailleurs les forces aériennes de manœuvre : équipées d'avions à hautes performances, elles comprendront une aviation d'appui tactique nucléaire ou conventionnelle, ainsi qu'une aviation de reconnaissance.

Les troisième (1971-1975) et quatrième (1977-1982) lois de programmation militaire, toujours attachées au principe de dissuasion nucléaire, entreprennent le renouvellement des forces aériennes. Pour la défense aérienne, les *Mirage III-C*

puis des *Mirage F1*, solution intermédiaire en attendant les *Mirage 2000*, sont mis en place. Le *Mirage III-E* et le *Mirage V* d'attaque apparaissent ainsi que le *Mirage III-R* de reconnaissance et les premiers *Jaguar* d'appui tactique aptes aux missions de frappe nucléaire.

L'alternance politique, après 1981, ne modifie pas fondamentalement la politique de défense française. Ainsi la nouvelle loi de programmation militaire 1984-1988 réaffirme le principe de dissuasion nucléaire globale. Le programme du *Mirage 2000*, en versions défense aérienne, attaque nucléaire et attaque conventionnelle, est poursuivi. La capacité du plateau d'Albion est améliorée, les *Mirage IV-A* sont modernisés et équipés de missiles nucléaires ASMP. En 1987, en pleine « cohabitation » politique, la sixième loi de programmation militaire (1987-1991) est adoptée. Elle engage pour l'armée de l'air le programme *Rafale*. Elle ne sera pas appliquée par la majorité élue en 1988 qui lui substitue la loi de programme 1990-1993, tandis que paraît le plan *Armées 2000* définissant une importante réorganisation du système militaire consécutive à la fin de la guerre froide.

La loi de programmation militaire 1995-2000, partant du *Livre blanc* sur la Défense et votée en 1994, prévoit d'augmenter annuellement les crédits d'équipement de 0,5 à 1,5 % et de réduire les effectifs. Ce texte est suspendu en 1995, pour des raisons politiques et financières.

La loi de programmation militaire 1997-2002 engage une réforme ambitieuse: elle professionnalise les armées et restructure l'outil de défense. De plus, elle facilite la construction d'une politique de défense européenne.

Enfin, la loi de programmation militaire 2003-2008 accélère la modernisation des forces, en particulier dans les domaines de l'évaluation de situation (lancement de satellites, développement de drones d'observation,...), de la projection (avions *A400M*) et des moyens d'action (équipement en *Rafale*, hélicoptères *Cougar MK2*, missiles de croisière *SCALP*...). Elle amplifie aussi l'effort de recherche technique, contribue à la construction de l'Europe de la défense et vise à diversifier la capacité d'action française au sein de coalitions européennes ou alliées. Elle consolide enfin l'armée professionnelle en termes d'effectifs et de recrutement.

À l'exception notable de la LPM 2003-2008, les lois de programmation ont souffert d'être les variables d'ajustement du budget de l'État. Elles ont néanmoins permis d'assurer l'évolution de l'outil de défense pour l'adapter au contexte national et international.



# Les syndicats

**Depuis sa reconnaissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en France, le droit syndical, Droit de l'homme garanti par la Constitution, a permis le développement d'un syndicalisme pluraliste, d'abord ouvrier et révolutionnaire, puis réformiste. Au départ simples groupements professionnels destinés à défendre les intérêts de leurs adhérents, les syndicats sont devenus des partenaires sociaux indispensables dont le rôle a été progressivement institutionnalisé.**

Le mot « syndicat » vise ici les organisations de salariés ou d'agents publics bien qu'il existe aussi des organisations patronales.

Réaction des ouvriers à la brutalité du capitalisme et de l'industrialisation, le syndicalisme fut un effort de libération morale autant que matérielle. Mais il fut longtemps très strictement interdit. En France, par refus des corporations de l'Ancien Régime, la loi Le Chapelier de 1791 a en effet interdit toutes les associations professionnelles au nom de la liberté des citoyens. Toute tentative d'organisation de la contestation fut ensuite réprimée jusqu'en 1848. Avec la II<sup>e</sup> République, un régime de tolérance se mit en place. En 1868, les syndicats firent l'objet d'une reconnaissance de fait. Enfin la loi du 21 mars 1884 a reconnu la liberté syndicale, 17 ans avant la liberté d'association.

La liberté syndicale fait aujourd'hui partie des Droits de l'homme reconnus par la Constitution de 1958, par la Déclaration universelle de 1948, ainsi que par plusieurs conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le plan international. Comme telle, elle est protégée et nul ne peut être privé de son exercice, sauf en raison de contraintes très spécifiques légalement constatées (c'est le cas des militaires, comme le prévoit leur statut général).

Le syndicalisme français, pluraliste, a été marqué par un aspect idéologique à la différence du syndicalisme britannique ou allemand. Se proclamant indépendant des partis politiques (charte d'Amiens de 1906), il a d'abord été ouvrier et révolutionnaire avant de devenir réformiste lorsqu'il a accepté la négociation avec le patronat et les pouvoirs publics.

Conçus en 1884 comme des groupements destinés à défendre les intérêts professionnels des adhérents, les syndicats ont peu à peu évolué en organes de la profession défendant aussi l'intérêt d'une collectivité. La loi a ainsi

organisé l'exercice du droit syndical dans les entreprises (1968), où elle a ensuite renforcé les moyens et l'autonomie des syndicats (1982). Dans la fonction publique, depuis 1946, les syndicats sont devenus des interlocuteurs institutionnels majeurs à tous les niveaux de gestion et de concertation. Ils siègent en outre, aux côtés des organisations patronales, dans un grand nombre d'organismes à caractère social. Cette institutionnalisation qui peut aller jusqu'au « paritarisme »<sup>(1)</sup> traduit la recherche de la part du patronat et des pouvoirs publics d'un partenaire avec qui négocier et passer des accords collectifs. Les missions des syndicats se sont donc beaucoup élargies au fil du temps ; elles ne se limitent pas à l'organisation de l'action revendicative.

Tous les syndicats ne jouent cependant pas le même rôle. La logique de recherche d'un partenaire veut que celui-ci soit crédible ; les syndicats qui sont reconnus comme étant « représentatifs » bénéficient de prérogatives particulières. Cette représentativité est appréciée à partir de divers critères, aujourd'hui en débat, qui ont pour but d'évaluer la réalité de l'influence du syndicat et son authenticité, c'est-à-dire son indépendance : sont ainsi considérés comme représentatifs sur le plan national interprofessionnel la Confédération générale du travail (CGT), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Force ouvrière (FO), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et la Confédération générale des cadres (CGC) pour les cadres.

Pourtant, il peut arriver que ces organisations soient localement mal implantées ou ne bénéficient pas de la confiance du personnel : des syndicats autonomes, catégoriels, très actifs et très revendicatifs émergent parfois ou des « collectifs » se créent pour porter temporairement les revendications, notamment au cours de grèves « sauvages » que les syndicats représentatifs essaient alors d'encadrer et de conduire jusqu'aux négociations.

L'influence des syndicats dépasse donc très largement l'image que donne le taux de syndicalisation, traditionnellement faible en France. En effet, à la différence de ce qui existe dans certains pays, nul n'est obligé de se syndiquer ou de rester syndiqué ; et cette liberté aussi est protégée par la loi.

1. Le paritarisme est le principe de cogestion d'un organisme par un nombre égal de représentants du personnel et des employeurs.

# L'explosion démographique

**Le rythme d'accroissement de la population mondiale ne faiblit pas. Les problèmes de partage des ressources alimentaires et énergétiques deviennent chaque jour plus prégnants, sans parler de la pollution de la planète et de tous les manques au développement au sein d'une part importante de l'humanité. Les pays « riches » ont un défi à relever dont l'enjeu est l'équilibre mondial.**

## Le Nord stagne et vieillit, alors que le Sud plutôt jeune explose

L'espèce humaine, devenue trop nombreuse, croît à un taux alarmant : il y avait un milliard d'êtres humains en 1850, deux milliards en 1925, trois milliards en 1960. Le rythme d'accroissement annuel est actuellement de 95 millions. Alors qu'en janvier 2006, nous sommes plus de 6,5 milliards, la population mondiale est pratiquement vouée à doubler encore au cours des 40 prochaines années, d'après les modèles mathématiques. Cependant, cette envolée du taux d'accroissement naturel n'est pas uniforme : elle concerne surtout les pays du tiers-monde.



Il existe en effet des différences marquées entre le profil démographique des pays riches et celui des pays pauvres. Les pays riches, notamment l'Europe de l'Ouest, ont maîtrisé leur croissance démographique, mais font face au vieillissement de leur population – ce qui crée un déficit que les flux migratoires ne compensent pas totalement. Les pays pauvres sont majoritairement responsables de l'accroissement démographique mondial du fait de leur taux de natalité. La jeunesse relative de la majorité des habitants du tiers-monde (un peu moins de la moitié des Africains ont moins de 15 ans) tend à rendre le rythme de croissance difficile à contenir : toujours plus de femmes parviendront à l'âge de procréer dans les prochaines années.

## Un déséquilibre arithmétique au regard des ressources terrestres finies

Il s'agit dès lors de savoir si la biosphère terrestre sera aussi équilibrée avec toujours plus d'êtres humains. Déjà la révolution verte, qui a vu les rendements

agricoles s'accroître, commence à ne plus suffire pour nourrir facilement l'humanité. D'ailleurs, beaucoup de pays sujets à une forte augmentation de la population sont déjà incapables de se nourrir et sont enfermés dans le cycle infernal de la dégradation de l'environnement et de la misère, qu'amplifient les inégalités économiques entre pays riches et pays pauvres. Dans ces derniers, plus de gens pourraient être nourris si le terrain consacré actuellement à des cultures pour l'exportation était affecté à la culture au profit la population locale. Or, la capacité qu'a le sol de nourrir la population est déjà dépassée dans nombre de régions. Pire, les agriculteurs locaux sont contraints à grignoter des terres sur l'environnement sauvage. Avec l'exploitation intensive de ces terres, les surfaces agricoles deviennent inexploitable car trop érodées et détériorées par les méthodes de culture dites « modernes », au détriment de la biodiversité.

Une consommation très inégale des ressources naturelles aggrave encore cette situation. Ainsi la population des États-Unis (6 % de la population mondiale) consomme à elle seule près de la moitié des matières premières produites. Il semble improbable que le reste de l'humanité, si légitime soit son besoin de développement, puisse atteindre un tel niveau.

### **Un problème moins économique que socio-éthique**

L'accroissement démographique relève de facteurs qui sont autant de leviers sur lesquels le politique peut agir. Il paraît plus rapide dans les pays où le revenu par habitant est le plus bas. L'industrialisation devrait donc apporter des revenus plus élevés et une sécurité financière et sanitaire à même de faire diminuer à terme les naissances dans des pays qui se situent à des stades comparables à celui de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais ce lien s'avère parfois ténu : malgré la baisse de la natalité, la richesse ne bénéficie pas au plus grand nombre (Inde, Mexique) et la pauvreté et le faible niveau d'éducation demeurent le terreau d'une démographie galopante. D'ailleurs, le recours à une politique volontaire et incitative (planning familial) ou à des mesures plus coercitives en matière de limitation de la natalité ne serait pas plus efficace quant à provoquer une transition démographique. Parfois, le progrès économique et l'accès à l'éducation se heurtent à des convictions religieuses ou éthiques (refus ou ignorance des moyens de contraception contemporains, statut de la femme).

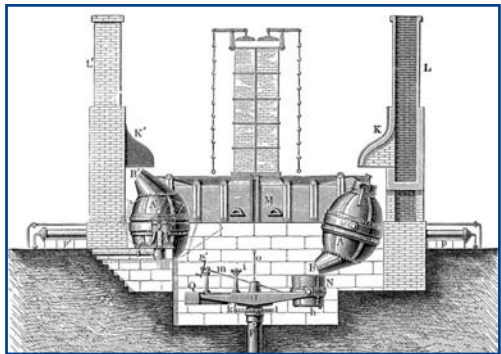
En tout état de cause, les habitants des zones surpeuplées sont les premiers à souffrir des conséquences de ce déséquilibre : stress, maladies, dégradations environnementales, insécurité, guerres et famines.

# La seconde révolution industrielle en Europe et aux États-Unis (1870-1920)

**Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'essor de l'industrie en Europe et aux États-Unis fait apparaître des caractéristiques nouvelles dans les domaines scientifique et technique, ainsi que dans l'organisation interne des entreprises. La diffusion de ces progrès bouleverse les activités industrielles et le travail humain, au point que la période 1880-1929 apparaît comme une « seconde révolution industrielle ».**

La dynamique de l'innovation, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, touche d'abord les anciens secteurs et en premier lieu la **sidérurgie**, qui entre dans l'ère des alliages et des aciers spéciaux. Les débouchés de la métallurgie s'élargissent, notamment le bâtiment, avec l'essor de la construction en hauteur (premiers gratte-ciel à structure métallique aux États-Unis), les constructions navale, automobile et aéronautique.

Néanmoins, c'est l'**électricité** qui, au terme d'un long processus de découvertes scientifiques (pile de Volta, lois d'Ampère et de Faraday...) et d'inventions d'autodidactes (dynamo de Gramme, lampe d'Edison...), devient la base d'un nouveau système technique affectant aussi bien la vie quotidienne que les données du travail industriel. Les premiers réseaux d'éclairage public et de distribution font de la « **fée électricité** » le symbole de toute une époque, célébrée par les expositions universelles de la fin du siècle. Les retombées industrielles de l'électricité se révèlent encore plus importantes après la résolution des problèmes de transport du courant (mise au point du transformateur, premières lignes à haute tension). L'innovation clé est le moteur électrique qui ouvre la possibilité d'une alimentation individuelle de chaque machine en fonction dans une usine, là où, auparavant, tout était relié à une machine à vapeur centrale par un système de transmission complexe (engrenages, poulies, courroies) et coûteux (pertes par frottements).



Représentation d'un atelier à deux convertisseurs Bessemer avec leur forme caractéristique en cornue. Ce procédé permettait de convertir, en une demi-heure, dix tonnes de fonte en autant d'acier.

L'autre vague d'innovations caractéristique de la seconde révolution industrielle s'opère dans le **secteur chimique**. La mise au point de nouveaux procédés multiplie les capacités de production de la **chimie de base** (acides sulfurique et nitrique, ammoniac...) et ses débouchés possibles (engrais, explosifs...). Cependant, la **chimie organique** s'affirme comme une branche de première importance : les colorants dérivés du benzène sont mis au point expérimentalement, des programmes de recherches sur les couleurs de synthèse sont lancés mettant fin à la dépendance du secteur textile aux plantes tinctoriales et les matières plastiques connaissent un premier développement avant de trouver leur usage propre (celluloïd ou bakélite). Le **pétrole**, avant de provoquer une véritable révolution des transports, est d'abord raffiné pour l'huile d'éclairage, puis pour d'autres dérivés comme les goudrons, les solvants et l'essence. À une phase où l'extraction est extrêmement dispersée succède une intégration en amont au profit des grandes entreprises de raffinage. Mais, avant la seconde guerre mondiale, l'impact industriel du pétrole passe par la révolution des modes d'organisation du travail qui s'opère dans l'**automobile**.

Après la mise au point du moteur à explosion à quatre temps et son application à l'automobile, plusieurs améliorations techniques viennent compléter la fiabilité et le confort de la voiture à essence : pneumatiques à chambre à air, système de freinage... Surtout, alors que l'Europe en reste à des structures dispersées et à une grande variété de modèles, la première standardisation du produit automobile et la première production de masse sont réalisées aux États-Unis, chez Ford, peu avant 1913 (la *Ford T*). Héritière des travaux de **Taylor** – *The Principles of Scientific Management* – cette expérience pionnière du **fordisme** affecte le rendement du travail humain (parcellisation des tâches, chronométrage des gestes visant à maximiser leur efficacité, introduction de la chaîne de montage), la répartition des pouvoirs dans l'entreprise et les relations de l'industrie avec ses marchés. Par la standardisation, la diminution des coûts et la banalisation du produit, l'offre suscite et entretient la demande.

À la suite de cette première standardisation interviennent, dans l'entreprise, l'essor des **services commerciaux**, du **démarchage**, de la **publicité** et, dans les sociétés occidentales, le développement du **secteur tertiaire**.

### Bibliographie

Partick Verley, *La Révolution industrielle*, Paris, Gallimard, 1997.

# La peine de mort

**La peine de mort est un châtiment judiciaire visant l'élimination physique de celui qui aura été jugé coupable d'un crime particulièrement atroce pour la société qui le juge. Au-delà de l'aspect juridique, la peine de mort est également tributaire de l'histoire et de la philosophie dans sa conception même. Elle est le reflet de la pensée d'un pays.**

*« Si l'on veut abolir la peine de mort, en ce cas, que messieurs les assassins commencent. »*

**Alphonse Karr (1808-1890), *Les Guêpes*<sup>(1)</sup>.**

Michel Foucault (1926-1984) remarque que le monarque absolu ne concevait son autorité que visible et terriblement effrayante pour les tiers assistant à son affirmation : tout crime<sup>(2)</sup> était considéré comme crime contre sa personne de droit divin. Par conséquent la sentence se devait d'être l'affirmation de la justice divine. Le pouvoir moderne préfère entretenir un mystère inquiétant quant aux peines qu'il exécute. Il découvre que le peuple n'a pas besoin d'assister aux châtiments, car il craint autant ce qu'il voit que ce sur quoi il fantasme. Il peut en outre s'avérer dangereux quand il soutient le châtié dans l'aspect « carnaval » des exécutions publiques, comme dans le cas d'Eugène Weidmann<sup>(3)</sup>.

Ceux qui ne respectent pas la loi ne se voient plus condamnés à une sanction physique qui restera sur leur corps comme un témoignage offert au vu et au su de tous. Ils ne sont plus non plus condamnés à une réparation directe de leurs fautes en plein jour. Les peines ont dorénavant une visée correctrice. La publicité de la peine n'a plus pour but une exhibition de la souffrance, mais plutôt l'affirmation de la force de la loi.

Il est intéressant de remarquer que, globalement, la philosophie des Lumières ne remet pas en cause la peine de mort, mais le déroulement des procès ou la pratique barbare de la torture. « *Tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle et traître à la patrie, il cesse d'en être membre en violant ses lois, et même il lui fait la guerre. Alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne, il faut qu'un des deux périsse, et quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme citoyen que comme ennemi.* » J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, Livre II, chapitre V.

Les principaux arguments des partisans de la peine de mort sont que *primo* cette peine est celle qui est la plus en adéquation avec les crimes les plus atroces, *secundo* elle a un effet dissuasif envers les criminels et *tertio* elle coûte moins cher à la société qu'un détenu à vie. Ces arguments ne sont pas longtemps tenables. On peut reprocher que, l'État ayant infiniment plus de moyens qu'un individu seul, la peine est disproportionnée au crime et que la société a toujours une part de responsabilité qu'elle doit assumer, notamment financièrement. Par ailleurs, il n'a jamais été scientifiquement constaté que la peine de mort était un facteur dissuasif. Selon *Amnesty International*, dans certains pays l'ayant abolie, le nombre d'homicides aurait même diminué.

« *La peine de mort est le signe spécial et éternel de la barbarie.* »

**Victor Hugo (1802-1885), *Actes et Paroles.***

Les arguments contre la peine de mort jouent souvent sur la notion d'humanité : un criminel, même le plus odieux, reste malgré tout un homme qu'un autre ne peut condamner à mourir. Que l'État puisse être le commanditaire d'un assassinat apparaît alors *ipso facto* incompréhensible. Comme l'écrivait Dostoïevski dans *Crime et Châtiments* : « *Quand on met à mort un meurtrier, la peine est incomparablement plus grave que le crime. Le meurtre juridique est infiniment plus atroce que l'assassinat.* ». Un autre problème, beaucoup plus vaste, se pose alors ; celui de la violence légalement détenue par l'État : qu'est-ce qui la justifie ?

Sujet complexe et bien souvent tabou, la peine de mort est néanmoins un fait, sinon de l'actualité, du moins de l'histoire récente pour la majorité des pays. Incarcération, rééducation, exhibition, mise en scène ou élimination physique à l'abri de la vue du monde extérieur : la manière qu'a une société de traiter ses criminels est presque toujours symptomatique de ses angoisses.

On peut être pour ou contre, cette décision relève de chacun dans son for intérieur. Cette peine si caractéristique est cependant un indice fort du gouvernement d'un pays et de son mode de pensée. Pour sa part, la France a choisi de l'abolir (**Loi Badinter du 9 octobre 1981**).

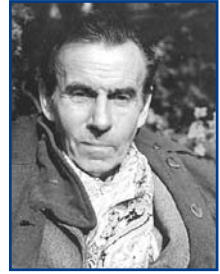
1. Revue satirique du XIX<sup>e</sup> siècle.

2. Au sens large, manquement très grave à la morale, à la loi. De fait, la qualification d'un acte répréhensible, en crime, varie en fonction du régime politique, de la culture, de la religion... d'un État.

3. Eugène Weidmann (1908-1939), assassin, fut le dernier condamné à mort à être guillotiné publiquement en France à cause de l'attitude de la foule.



## Louis-Ferdinand Céline, *D'un château l'autre*



DR

**En Allemagne, en 1944, Céline devient le témoin de la vie quotidienne du gouvernement de Vichy replié dans le château de la famille princière des Hohenzollern-Sigmaringen. Son « château » à lui est un hôtel sordide situé à quelques centaines de mètres du premier. En 1945, au Danemark, il découvre un « château » plus misérable encore, la cellule qu'il occupera pendant dix-huit mois à la Vestre Faengsel. *D'un château l'autre* constitue le premier tome d'une trilogie de Céline sur sa traversée de l'Allemagne vers le Danemark. Suivront *Nord* (1960) et *Rigodon* (1969), publié à titre posthume.**

Sigmaringen - Août 1944 : Hitler pressent sa défaite. Il réquisitionne le château de la famille princière des Hohenzollern-Sigmaringen. Pétain y est amené de force avec sa famille et son médecin ; puis Laval, surpris à Paris par les Allemands alors qu'il projetait d'entrer en contact avec les Américains ; enfin d'autres membres actifs du gouvernement de Vichy, des dignitaires allemands, des politiques, des littéraires, des officiers nazis s'installent avec leurs femmes, leurs chiens...

Autour du château s'est formée une micro-société de sympathisants au régime. On l'appelle la « *colonie française* ». Le médecin Louis-Ferdinand Destouches, dit Céline, en fait partie. Il est désigné médecin officiel des Français de Sigmaringen. Mais ici, toute la population manque de soins. Céline décide de s'occuper de tout le monde et prioritairement des plus pauvres. Il raconte : la misère, les enfants, les vieux, les malades, le froid, la rue, la saleté partout, et surtout la faim. Dans un langage haché, morcelé, avec émotion et exagération, il décrit au fil des pages la vie quotidienne, terrible. Et Céline se plaint : lui le persécuté, l'injustice, les malades qu'il soigne, qu'il ampute, qu'il enterre, ceux à qui il paie lui-même les médicaments parce qu'il sont encore plus pauvres que lui. Il tempête, il maudit, il insulte. La guerre : c'est la faute à tout le monde ! Hitler ! les Juifs ! Pétain ! l'abbé Pierre ! Achille (Gaston Gallimard), qui lui

refuse ses manuscrits, et Sartre « *Tartre le fêlé du bocal* » !... Heureusement, il reste ceux qu'il aime, peu nombreux : sa femme « *Lili* » et son chat « *Bébert* », « *le mieux nourri des trois* ». Ils sont là, présents dans chaque scène.

Céline a fui la France en 1944 pour gagner le Danemark. Parce qu'il n'a pu quitter l'Allemagne, il s'est rapproché de Pétain, à Sigmaringen. Il n'habite pas le château, mais occupe, avec Lili et Bébert, un appartement vétuste dans un hôtel sordide au pied de ce dernier. Il est souvent reçu au château. Et parce qu'il connaît tous ceux qui gravitent autour de Pétain et de Laval – les Abetz, Hertman, Bonnard, Brasillach, Châteaubriant, Cousteau, Luchaire, La Varenne, Rebatet, Déat, Drieu la Rochelle et les autres – son roman prend une dimension historique. Céline se fait témoin et chroniqueur des faits et gestes des « *gens de Vichy* ». L'aventure dure huit mois. Enfin, en 1945, il s'enfuit. Rattrapé à Copenhague en 1947, il est incarcéré dans l'attente de son extradition vers la France. Ses propos et écrits antisémites ainsi que son soutien public au régime de Vichy lui vaudront une condamnation pour « *indignité nationale* ». Le général de Gaulle, malgré plusieurs interventions de François Mauriac, confisque ses biens.

En 1951, Céline retrouve sa maison et son cabinet médical de Meudon où quelques patients ou amis comme Arletty ou Marcel Aymé viennent encore lui rendre visite. En 1954, encouragé par certains médias<sup>(1)</sup> à reprendre l'écriture, il accepte pour des raisons « *purement alimentaires* », de « *confesser une fois de plus* » l'épisode peu glorieux de sa fuite en Allemagne, de son emprisonnement, en rédigeant *D'un château l'autre*.

### Bibliographie

*D'un château l'autre*, Céline, Folio.  
*La Vie de Céline*, Frédéric Vitoux, Folio.  
*Les Intellectuels de France*, Pascal Ory et Jean François Sirinelli, Tempus.

1. L'invitation de Pierre Dumayet dans une émission de télévision *Lectures pour tous* en 1959 consacre *D'un château l'autre*, mais suscite un tel scandale que l'écrivain « Maudit » deviendra pour longtemps l'écrivain « Oublié ». Lorsque l'université le redécouvre dans les années 1970, il est reconnu du bout des lèvres « *Maître-écrivain* » par le panthéon littéraire. En 1994, il figure au programme de l'agrégation de lettres. Aujourd'hui son nom déclenche toujours des polémiques. Il disait lui-même que « *l'histoire ne repasse pas les plats* ! ». Pardonna-t-on un jour à Céline ?...

## Citizen Kane



En 1941, le réalisateur américain Orson Welles sort son premier film à New York, malgré les tentatives de William Randolph Hearst d'en interdire la projection. *Citizen Kane* est une biographie officieuse à peine romancée de Hearst, le célèbre magnat de la presse américaine du début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans sa somptueuse demeure de Xanadu, la construction individuelle la plus coûteuse depuis les pyramides, selon les journaux, Charles F. Kane vient de décéder. « *Rosebud* » est le mystérieux dernier mot qu'il prononce sur son lit de mort. Pour trouver un angle original à son article nécrologique, un journaliste décide de comprendre le sens de ce mot. Il enquête pour cela auprès des gens qui ont connu le personnage. L'occasion de parcourir l'incroyable destinée du Citizen Kane.

Orson Welles est un garnement surdoué. À peine passées ses péripéties radiophoniques new-yorkaises – le phénomène a tout de même provoqué un joli mouvement de panique générale à coup de canulars extraterrestres –, il décide de faire tourner la tête, cette fois, au cinéma. Il fait table rase de toutes les règles, de tous les codes, de tous les principes narratifs et autres dogmes qu'ont déjà établis deux générations de cinéastes. Il profite à merveille des récentes innovations techniques et optiques des caméras pour bouleverser les perspectives de ses images et créer de nouveaux espaces cinématographiques.

**Considéré comme l'une des dix œuvres les plus importantes de l'histoire du cinéma, voire la plus grande, *Citizen Kane* est admirable par son style (en particulier l'usage de la profondeur de champ), sa construction (enchevêtrement de *flash-back* à travers les récits des témoins) et le jeu magnifique d'Orson Welles qui interprète lui-même le personnage principal. Le chef-d'œuvre devient référence, puis modèle, maintes fois copié, décliné, cité jusqu'à aujourd'hui. Après *Citizen Kane*, rien n'est plus vraiment pareil dans le cinéma.**

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

## Pierre Clostermann (1921-2006)

Pierre Clostermann est né le 28 février 1921 à Curitiba, au Brésil, où il a eu l'occasion de rencontrer Jean Mermoz et Henri Guillaumet, de l'Aéropostale. Ayant passé son brevet de pilote aux États-Unis en 1937, il s'engage dans les FAFL<sup>(2)</sup> en 1942. Il est alors affecté dans l'escadrille « *Mulhouse* » du groupe de chasse III/2 « *Alsace* » (le 341 « *Free French* » *squadron*) avec le grade de sergent.

Muté en 1943 au 602 *squadron* « *City of Glasgow* », il devient commandant du 3<sup>e</sup> groupe du 56 *squadron* en 1945. Démobilisé en décembre 1945, il totalise trente-trois victoires officielles et douze probables, faisant de lui le plus grand as de la seconde guerre mondiale.

Ingénieur aéronautique et homme politique, Pierre Clostermann demande un rappel dans l'armée de l'air à la faveur de la guerre d'Algérie. Il termina sa carrière au grade de colonel.

Sous-lieutenant en 1944, capitaine en 1945, Pierre Clostermann est également l'auteur d'une dizaine d'œuvres dont la plus connue reste *le Grand Cirque*, ses mémoires de la seconde guerre mondiale, tiré à plus de trois millions d'exemplaires.

Pierre Clostermann est titulaire de nombreuses décorations françaises et étrangères. Parmi celles-ci, voici les plus hautes : Grand-croix de la Légion d'honneur, compagnon de la Libération, médaille militaire, croix de guerre 1939-1945 avec 19 citations, croix de la valeur militaire avec 2 citations, médaille de la Résistance avec rosette, *Distinguished Flying Cross* avec *Bar*, *Silver Star* et *Air Medal*.

Grand as réputé pour sa conduite remarquable lors des opérations auxquelles il a été associé, Pierre Clostermann était un peu le symbole de ces centaines de pilotes français morts dans l'anonymat au sein des FAFL qui ont combattu pour la libération de la France. Il est décédé le 22 mars 2006 à l'âge de 85 ans.

---

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Forces aériennes françaises libres.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

### « Tout » ou de la fantaisie orthographique.

« Une première année de lettres n'est pas la voie royale pour le métier de météorologue [...] ou pour **toutes autres choses** ayant trait au vent, à la mer, au soleil, au vertige des choses qui tournent... »

Marie Darrieussecq, *Bref séjour chez les vivants*.

Tout : petit mot très fréquemment employé, très souvent mal orthographié.

En dehors de sa nature pronominale, « **tout** » à trois emplois différents :

a) Introduisant un déterminant et un substantif, il a le sens de « l'ensemble de ». Il peut être alors soit au singulier, soit au pluriel. « *C'est ce que j'ai trouvé de plus beau dans **tous mes voyages**.* » (Multatuli, *Max Havelaar*)

b) Introduisant un substantif uniquement, il a le sens de « chacun, n'importe lequel ». Il est obligatoirement au singulier, ce qu'a oublié mademoiselle Darrieussecq qui aurait dû écrire « toute autre chose ». « *Car si **toute définition** est ardue, c'est encore plus vrai de la description d'un personnage aussi éloigné du type commun.* »

c) Enfin, portant sur un adjectif, il est adverbe, partant invariable.

« *Mais ici s'exprime un sentiment d'une **tout autre** nature.* » Preuve que *tout* porte sur *autre*, le déplacement du groupe après le nom. En effet, Multatuli aurait pu écrire « un sentiment d'une nature tout autre ». Mais attention, dans un cas comme dans l'autre, il ne faut pas se laisser guider par l'envie de mettre *tout* au féminin, ce serait une grossière faute syntaxique.

Trois règles simples à retenir en permanence !